

Les collectivités territoriales marocaines et la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire : un aperçu de l'expérience de la Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma

Moroccan local authorities and the promotion of the Social Solidarity Economy: an overview of the experience of the Tangier-Tetouan-Al-Hoceima Region

TRITAH Said

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales-Tétouan

Université Abdelmalek Essaadi

Centre des Etudes Doctorales de Tanger- Economie, Gestion et Développement Durable

Maroc

saidtritah@yahoo.fr

DAOUD Mohammed

Doctorant

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales-Tétouan

Université Abdelmalek Essaadi

Centre des Etudes Doctorales de Tanger- Economie, Gestion et Développement Durable

Maroc

daoudmohammed@gmail.com

Date de soumission : 26/07/2021

Date d'acceptation : 25/08/2021

Pour citer cet article :

TRITAH S. & DAOUD M. (2021) « Les collectivités territoriales marocaines et la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire : un aperçu de l'expérience de la Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 3 » pp : 1045- 1068.

Résumé

Face aux soucis liés au manque de la rentabilité financière pour le secteur privé et les restrictions budgétaires pour le cas du secteur public, plusieurs personnes se sont trouvées dans une situation de vulnérabilité souvent chronique, ce qui ne leur permet pas de satisfaire leurs besoins de la vie quotidienne. Ainsi c'est dans le cadre de la recherche d'une solution satisfaisante à ce problème que l'Economie Sociale et Solidaire a vu le jour. Cette variante particulière de l'économie puise sa légitimité de plusieurs considérations juridique et morale, et vise la lutte contre les différentes formes de l'exclusion, à travers le développement de la cohésion sociale. L'objectif de ce travail de recherche est de mettre en évidence l'ESS par rapport au contexte national puis les fondements de la responsabilité des collectivités territoriales marocaines dans ce sens. De même il sera l'occasion de présenter un aperçu de l'expérience de la Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma qui ne cesse de multiplier les efforts de développement et de renforcement de ses structures de l'ESS et cela avant de terminer par le développement de quelques pistes de mise à niveau.

Mots clés :

Maroc; territoire ; économie; sociale; solidarité.

Abstract

Faced with concerns related to the lack of financial profitability for the private sector and budgetary restrictions for the public sector, many people have found themselves in a situation of often chronic vulnerability, which does not allow them to meet their daily needs. Thus, it is within the framework of the search for a satisfactory solution to this problem that the Social and Solidarity Economy was born. This particular variant of the economy draws its legitimacy from several legal and moral considerations, and aims at fighting against the different forms of exclusion, through the development of social cohesion. The objective of this research work is to highlight the SSE in relation to the national context and then the foundations of the responsibility of the Moroccan territorial authorities in this sense. Similarly, it will be an opportunity to present an overview of the experience of the Region of Tangier-Tetouan-Al-Hoceima, which continues to multiply efforts to develop and strengthen its SSE structures, before concluding with the development of a few avenues for upgrading.

Keywords :

Morocco ; territory; economy; social ; solidarity.

Introduction

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), constituait une caractéristique distinctive des civilisations modernes à travers le monde entier, et cela vu que même dans les pays les plus développés économiquement, il existe toujours des failles qui prouvent que l'économie dans sa conception classique aussi bien que le rôle de l'Etat, n'arrivent pas à inclure toutes les personnes et toutes les zones géographiques. D'ailleurs selon Laville (2001), la solidarité a été considérée en Europe à partir du XIX^{ème} siècle comme « *un principe de protection susceptible de limiter les effets perturbateurs de l'extension de l'économie de marché* » (p.39). Et par voie de conséquence l'ESS et l'entrepreneuriat social sont devenus au cœur des réflexions académiques et de la réalité empirique (Boughzala, Defalvard & Bousnina, 2016).

En fait pour ce qui concerne l'économie classique, elle est orientée par la nature des choses vers la recherche de la performance financière dont les conditions de réalisation restent liées à une sorte de mobilisation des facteurs de production importants, et souvent situés dans des endroits riches en infrastructures, choses qui manquent pour une partie importante de la population, qui se localise en majorité dans des espaces moyennement ou même faiblement développés, avec des moyens modestes et loin de leur permettre de satisfaire leurs besoins quotidiens. Face à cette situation, les sentiments de manque vont générer un contexte propice de beaucoup de phénomènes sociaux graves comme le chômage, la pauvreté, l'exode rural, l'addiction des drogues, la délinquance, ...etc. Ces problèmes impacteront le climat de sécurité et de stabilité ce qui fera fuir les capitaux et aggravera de plus en plus lesdits problèmes cités ci-dessus mais cette fois-ci avec une partie de la population plus grande et ainsi de suite jusqu'à l'effondrement du système économique et social tout en entier. D'où l'importance capitale des entreprises sociales qui sont mobilisées pour combattre l'exclusion sociale, la création de l'emploi, le développement de la culture environnementale et offrent des produits novateurs pour combler les insuffisances en matière sociale des citoyens (El Halaisi & Boumkhaled, 2018). Ainsi la problématique de notre travail de recherche peut être formulée comme suit : « Dans quelle mesure l'ESS peut être considérée comme un levier réel du développement humain au niveau national et à l'échelle de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma et quelles sont les perspectives d'amélioration ? ».

Pour répondre à cette question nous allons développer quatre axes principaux, à savoir ; des éclairages relatifs à l'ESS orientés vers le contexte national, la mise en évidence des fondements de la responsabilité des collectivités territoriales marocaines, la présentation d'un

aperçu de l'expérience de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma et la discussion de quelques pistes d'amélioration.

1. En quête de compréhension de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Souffrant notamment après la fin de la guerre de l'image « d'infirmerie du libéralisme » (Jeantet, 1999 ; cité par Crétiéneau, 2010). Ce secteur a connu une renaissance à partir des années 1970 et 1980, grâce en particulier à la montée en puissance de l'économie solidaire (Crétiéneau, 2010). L'ESS trouve sa légitimité en raison des insuffisances du secteur public et du secteur privé en ce qui concerne la résolution d'un certain nombre de problèmes économiques, sociaux et environnementaux. En fait selon El Harrak & Smouni (2019), l'ESS contribue à travers la création des emplois durables au maintien de la cohésion sociale. Celle-ci traduit la capacité de satisfaire les besoins naturels des citoyens (alimentation, logement, éducation, santé, culture) et par voie de conséquence réduire le maximum possible toute sorte d'inégalité (Debbagh & Yousfi, 2019).

Pour ce qui concerne la définition, Allemand & Boutillier (2010) soulignent que « *l'ESS peut prendre diverses orientations. Elle peut être définie par les acteurs qui en sont le support (entrepreneurs, particuliers, salariés, etc.), par les formes organisationnelles qu'elle revêt (société anonyme, association, fondation, entreprise mutualiste, etc.) ou bien encore en fonction des activités (insertion professionnelle, commerce équitable, aide aux personnes âgées, manifestations culturelles et/ou sportives, etc.)* » (p.10). Toutefois Debbagh & Lahlimi (2021) soulignent que malgré l'existence d'une variété de définitions, plusieurs principes communs peuvent être recensés :

- **Une gouvernance démocratique** : les adhérentes et les adhérents participent à la gestion de leur structure d'ESS d'une manière équitable en vertu du principe de « une personne, une voix » ;
- **Une libre adhésion** : chaque personne bénéficie dans sa relation avec une structure de l'ESS du plein droit d'adhérer ou de sortir librement et sans aucune contrainte ;
- **Une lucrativité limitée** : les structures de l'ESS privilégient une approche axée avant tout sur le facteur humain. Elles gèrent les salaires et la rémunération du capital, et orientent les excédents réalisés vers le développement des projets ;
- **Un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne** : par la nature des choses la naissance comme la continuité d'une structure de l'ESS dépendent en grande partie de

la qualité des relations tissues avec les acteurs de son environnement dont notamment les citoyens. En fait le soutien de ces derniers est décisif.

Au Maroc dont le social et la solidarité puisent leur légitimité de plusieurs considérations religieuses, culturelles et juridiques, la publication par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)marocain du rapport « L'Economie Sociale et Solidaire : un levier pour une croissance inclusive » en 2015, va permettre de disposer d'une définition qui ne cesse d'être utilisée par entre autres les chercheurs marocains. Selon cette définition:« *L'économie sociale et solidaire est l'ensemble des activités économiques et sociales organisées sous forme de structures formelles ou de groupements de personnes physiques ou morales avec une finalité d'intérêt collectif et sociétal, indépendantes et jouissant d'une gestion autonome, démocratique et participative et où l'adhésion est libre. Font aussi partie de l'Economie Sociale et Solidaire toutes les institutions ayant une finalité principalement sociale, proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs en produisant des biens et services centrés sur l'élément Humain et inscrits dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion.* » (p.7).

Le Maroc, dont les problèmes économiques et par voie de conséquence sociaux sont parfoisforts, comme c'est le cas pour beaucoup de pays à travers le monde, s'est exprimé favorablement pour la diffusion d'une ESS qui puise ses points de force des expériences internationales et aussi des spécificités de la société marocaine. Ainsi le cadre législatif national relatif à l'ESS est le résultat d'un processus qui remonte à l'aube de l'indépendance.Actuellement il existe trois types de structures juridiques des établissements de l'ESS à savoir les coopératives, les associations et les mutuelles.

Une coopérative se définit d'après la loi n° 112-12 relative aux coopératives (qui vient de remplacer l'ancienne loi n°1.83.226) comme étant «*un groupement de personnes physiques et/ou morales,qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est géré conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de coopération, notamment: l'adhésion volontaire et ouverte à tous, gestion démocratique des coopératives, participation économique des membres, autonomie et indépendance, éducation, formation et information, la coopération entre les coopératives et engagement envers la société* ».

Quant aux associations, le Dahir n° 1.58.376 stipule que « *l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* ». Sachant que cette définition n'interdit pas à une association d'effectuer des activités lucratives en vue de développer ses capacités et renforcer son autonomie.

Alors que les mutuelles selon le Dahir n° 1.57.187 se définissent comme étant des « *groupements à but non lucratif, qui, au moyen de cotisation de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine* ».

De même le Royaume vient de terminer sa stratégie de l'ESS relative à la période allant de 2010 à 2020. Selon les dernières statistiques publiées par le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale sur son site d'internet officiel, le taux de pénétration de l'ESS dans la population active est passé de 3.1% en 2010 à 5% en 2019, sachant que l'objectif stratégique du Ministère à l'horizon de 2020 était de 7.5%. La part de l'ESS dans le PIB qui était de 1.6% en 2010 s'est améliorée pour devenir 2% en 2019 alors que l'objectif stratégique que le Ministère souhaitait atteindre en 2020 était de 3.9%. Ainsi le Ministère de tutelle ne cessait de multiplier ses actions pour développer le contexte de l'ESS à travers plusieurs initiatives d'encouragement dont notamment l'organisation des salons nationaux, régionaux et marchés itinérants, les assises, les journées de sensibilisation et les rencontres à travers le Royaume. Quant aux prix nationaux de l'ESS, ils ont connu une progression importante et cela comme le montre le tableau 1 :

Tableau 1 : Prix Nationaux de l'Economie Sociale et Solidaire entre 2017 et 2019

Années	Nombre d'Organismes de l'ESS Primés	Montant des prix en MAD
2017	10	220 000
2018	16	330 000
2019	25	645 000
Total	51	1 195 000

Source : Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale (2019)

Ainsi il semble que, l'évolution de chaque indicateur reflète les fruits d'un processus de dynamisme et d'engagement de l'Etat marocain avec toutes ses composantes, notamment lors de la dernière décennie en faveur de la diffusion de l'ESS à travers les quatre coins du Royaume.

Dernièrement et à quelques mois de l'arrivé à terme de sa stratégie de l'économie sociale qui coïncide avec un contexte fortement marqué par des répercussions économiques et sociales très difficiles, le Ministère de tutelle vient de signer avec l'Agence Française de Développement une convention de subvention de 1,5 Millions d'Euro destiné au renforcement du cadre réglementaire de l'ESS et sa déclinaison territoriale à travers la mise en place de dispositifs d'appui à l'innovation sociale. La convention vise la mise en place d'une assistance technique à travers trois étapes :

- Une étude de diagnostic et la mobilisation des acteurs de l'écosystème de l'ESS;
- L'actualisation de la Loi-cadre, du texte de loi et de ses décrets d'application ;
- L'accompagnement à la mise en place de dispositifs d'appui à l'innovation sociale de l'ESS.

De même il semble que l'ESS gagnera de plus en plus d'importance dans la nouvelle vision prospective du Royaume, grâce notamment au rapport de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement qui est venu en réponses aux directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Ainsi au niveau de l'axe de transformation « Economie », le rapport recense cinq choix stratégiques :

- 1- Sécuriser l'initiative entrepreneuriale ;
- 2- Orienter les acteurs économiques vers les activités productives ;
- 3- Réaliser un choc de compétitivité ;
- 4- Etablir un cadre macroéconomique au service de la croissance ;
- 5- Faire émerger l'économie sociale comme secteur économique à part entière.

Selon le rapport, les propositions relatives à l'économie sociales sont au nombre de trois, à savoir :

- 1- Adopter un cadre fondateur pour la nouvelle économie sociale ;
- 2- Promouvoir la délégation de services publics aux acteurs de l'économie sociale par une démarche expérimentale ;

3- Développer l'entrepreneuriat social innovant.

Ainsi le rapport souligne l'importance de ce secteur en tant que source de création de dizaines de milliers d'emplois chaque année à l'échelle nationale et aussi de prestation des services collectifs et cela sans oublier la stimulation de l'innovation.

2. Les fondements de la responsabilité des collectivités territoriales marocaines dans le domaine de l'ESS

L'étude des trois lois organiques relatives successivement aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, nous permet de tirer une remarque d'une importance capitale pour comprendre les rôles des collectivités territoriales marocaines en ce qui concerne la dimension sociale qui constitue un pilier de nature centrale pour mener à bien un véritable modèle de développement local. Les articles de la loi organique relative aux régions contiennent le mot « social » (soit au singulier soit au pluriel) quinze fois, tandis que ceux de la loi organique relative aux préfectures et provinces contiennent sept, alors que pour les articles de la loi organique relative aux communes le nombre est de huit, ce qui prouve d'une manière très claire que le législateur national considère l'espace régional comme étant l'espace le plus approprié pour promouvoir la dimension sociale et solidaire en général et sa variante économique qui fait l'objet principal de notre travail de recherche en particulier. Autrement dit ; la région est censée jouer le rôle de locomotive de l'action sociale dans ses différents aspects, à savoir entre autres l'élaboration d'une stratégie intégrée de promotion de l'investissement social et solidaire.

La loi organique n°111-14 relative aux régions constitue une source de référence incontournable pour mener à bien tout travail de recherche relatif la dimension économique-sociale des collectivités territoriales régionales. Ainsi et conformément aux dispositions de l'article 28, le conseil de la région est censé lors de la première session qui suit l'approbation de son règlement intérieur, constituer entre 3 et 7 sept commissions permanentes chargées :

- Du budget, les affaires financières et la programmation ;
- Le développement économique, social et environnemental ;
- L'aménagement du territoire.

D'après cet article nous pouvons constater que la dimension sociale constitue l'une des priorités essentielles dans le travail du conseil de la région. De même il est très clair au niveau

de chacune des compétences de la région, à savoir les compétences propres, les compétences partagées et les compétences transférées que le législateur national s'est exprimé explicitement et favorablement pour la cause économique-sociale, chose qu'on peut comprendre à travers l'article 82 qui stipule entre autres comme compétences propres « la promotion de l'économie sociale et des produits régionaux ». De même l'article 91 cite plusieurs compétences partagées avec l'Etat, y compris celles de nature à promouvoir l'ESS comme le « développement durable » et « l'assistance sociale », et dans le même sens, l'article 94 renforce cette orientation stratégique par des compétences transférées par l'Etat comme « les équipements et les infrastructures à dimension régionale ».

La nouvelle Charte de protection de l'environnement et du développement durable quant à elle, considère les collectivités territoriales marocaines comme un acteur principal de la vie quotidienne dans la mesure où elle leur confie à l'instar de l'Etat, des missions complémentaires qui portent à la fois sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Donc d'après cette Charte on peut comprendre d'une manière claire que les différentes collectivités territoriales marocaines doivent davantage multiplier leurs efforts pour jouer les rôles qui leurs sont confiés avec le maximum possible de performance au sens le plus large qui ne néglige aucun aspect, mais au contraire favorise des effets de synergie.

3. Aperçu de l'expérience de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Dans un objectif de mettre en évidence l'expérience du conseil de la région dans le domaine de la promotion de l'ESS nous allons essayer de discuter trois points essentiels ; le premier point sera consacré au contexte général de la région pour ensuite enchaîner avec un deuxième point portant sur la mise en évidence de l'évolution aussi bien que la diversité du secteur de l'ESS et cela avant de réserver le dernier point aux mesures d'engagement du Conseil de la région.

3.1. Contexte générale

Le Plan de Développement Régional de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma relative à la période allant de 2017 à 2022, qui est fruit d'une approche participative, montre à travers un diagnostic stratégique, des indicateurs socio-économiques alarmants :

- Taux de chômage d'un niveau de 11,20%, un taux inquiétant surtout avec la faiblesse voire même l'absence des allocations de chômage ;

- Taux de croissance ne dépassant pas 1,42%, à savoir qu'en principe un point de plus se répercute positivement sur la création des emplois;
- Taux d'analphabétisme d'un niveau de 31,70%, ce qui constitue un handicap majeur pour l'insertion socio-professionnelle;
- Taux de pauvreté de 10,08%, ce qui reflète l'existence d'une population en situation de manque et de besoin d'environ 356 833citoyen ;

Ces indicateurs montrent la nécessité de mobiliser toutes les parties prenantes et multiplier davantage les efforts pour atteindre les objectifs de la vision stratégique (un taux de pauvreté de 7%, un taux de chômage de 7%...etc.)

D'après la matrice SWOT issue du Plan de Développement de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma relative à la période allant de 2017 à 2022, on peut avoir une vision assez claire sur les différents enjeux et défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels fait face cette région.

▪ **Les forces :**

- Position géographique stratégique (Proximité des marchés mondiaux);
- L'importance du capital matériel et non matériel (humain et culturel) ;
- La diversité géologique (montagnes, plages, forêts...) ;
- Positionnement important dans les chaînes industrielles mondiales ;
- Force de liaison par des réseaux de transport maritimes ;
- Particularité et diversité des produits de terroir agricoles ;
- Société civile distinguée et engagée.

▪ **Les opportunités :**

- Grands projets structurants (grandes chaînes industrielles, ville industrielle Chinoise, Tanger MED, LGV (Ligne à Grande Vitesse), ...) ;
- Pôle industriel référentiel ;
- Possibilités de biodiversité régionale (sites biologiques et écologiques importants, disponibilité du vent (énergie éolienne)...etc.), 2 000 espèces végétales et animales, 487 300 Hectare de forêts, 22 site biologique et écologique sur 130 000 Hectare.

▪ **Points de faiblesse :**

- Isolement des zones rurales, particulièrement les zones montagneuses (58 communes souffrent de l'isolement) ;
- Déficit social important lié à l'enseignement (35 communes), analphabétisme (59 communes), la santé et l'eau (79 communes), l'électrification (95 communes) et l'assainissement ;
- Dégradation de l'environnement : l'érosion du sol, culture du cannabis, activités économiques, déforestation, pénurie des décharges d'ordures, faiblesse de l'assainissement ;
- Faiblesse de valorisation des productions agricoles, l'industrie artisanale et les qualifications du tourisme rural ;
- La dégradation des ressources marines (11% du marché national, la migration des ressources marines due aux changements climatiques et au problème du dauphin noir);
- Faiblesse de l'organisation de l'offre commerciale ;
- Distribution non équilibrée des établissements et des infrastructures de l'enseignement supérieur (6 établissements des 13 qui existent dans la région se trouvent à Tanger) et des instituts de la formation professionnelle ;
- Faiblesse de valorisation du patrimoine historique et culturel.

▪ **Les menaces :**

- L'exode rural, migrations interne et externe ;
- Catastrophes naturelles, séismes, les incendies des forêts ;
- Faiblesse de la capacité de création des opportunités de travail ;
- Faiblesse de l'adéquation de la formation avec les secteurs pourvoyeurs d'emploi dans la région ;
- Faiblesse des services d'assainissement et de gestion des décharges d'ordures.

Les expériences accumulées à l'échelle régionale dans le domaine de la mise à niveau de la dimension socio-économique sont d'une importance capitale et montrent une sorte de dynamisme dans ce sens. Ainsi la région a fait l'objet en 2011/2012 d'un Plan de Développement Régional de l'ESS développé par l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord pour un horizon temporaire de cinq années. Selon le rapport de

l'étude en relation à ce plan, il s'agissait d'une initiative d'une importance capitale dans le sens de « *contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion, à créer de nouveaux emplois et à organiser le secteur informel.* ». L'objectif était la création des activités génératrices de revenus et le renforcement des activités existantes.

D'après ATLAS de l'Economie Sociale et Solidaire de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma réalisé en 2016, le projet d'appui à la mise en œuvre d'une politique Régionale d'Economie Sociale et Solidaire dans la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma qui a vu le jour en 2012, comme fruit du partenariat de l'ancien conseil régional de Tanger-Tétouan lorsque le Royaume était découpé en 16 régions et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), s'est vu élargir son périmètre d'action à la province d'Al Hoceïma depuis le nouveau découpage régional qui distingue 12 régions. D'après le site d'internet officiel du conseil de la région, ce projet est né dans un objectif de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale, et s'articulait autour de quatre axes:

- **Axe 1** : Selon le Rapport de Prospection de la Commission Interméditerranéenne (CIM) de la Conférence de Régions Périphériques Maritimes (CRPM) (2017, Septembre), la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (MESS) a été créée lors de l'été 2014. Il s'agissait de la première maison de ce genre à l'échelle régionale, mais aussi nationale. Les objectifs se résument dans la coordination et l'unification des efforts des acteurs aussi bien que la création d'un guichet unique pour la réception, l'information et la communication, et cela sans oublier l'encouragement et le renforcement des initiatives innovantes.
- **Axe 2** : Toujours selon la même source, il a été créé un Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) en 2008, en tant qu'instrument d'observation, de veille et d'anticipation de tout événement pouvant avoir un impact positif ou négatif sur la situation actuelle ou future de l'ESS à l'échelle régionale. Ainsi l'ORESS, menait des études générales ou thématiques, ce qui revient à dire collecter, traiter et analyser les données scientifiques (quantitatives et qualitatives) relatives à l'ESS au sein de la région pour ensuite produire des références scientifiques exploitables dans le sens de permettre une bonne compréhension pour les différents acteurs. Ajouter à cela une mission de valorisation et de promotion de l'ESS, et une autre relative à l'aide dans la prise des décisions;

- **Axe 3** : Structuration et animation du secteur de l'ESS : à travers entre autres ; une plateforme régionale des acteurs de l'ESS, des séminaires régionaux et des concours régionaux;
- **Axe 4** : Lancement d'une expérience pilote nommée « ENTREPRISE COLLECTIVE PARTAGEE-GIE » : L'objectif était de créer dans le cadre d'une approche organisationnelle d'innovation et de pérennité, un Groupement d'Intérêt d'Economique (GIE) en 2015. Ce dernier est formé par plusieurs coopératives faisant partie de différents domaines d'activité et visait le développement d'un mécanisme organisationnel innovant et pérenne au profit des coopératives à travers la mutualisation des services tel que l'appui au développement d'une stratégie commerciale collective, la gestion administrative et comptable, et la formation.

3.2. Evolution et diversité de l'ESS

En 2015 la région comptait selon les statistiques de l'Observatoire Régional de l'Economie Social et Solidaire, 1650 coopératives avec un total de 39 618 adhérents. Réparties sur les huit provinces de la région. A savoir que c'est la province de Larache qui occupait la première position avec un nombre de 579 coopératives, dont la plupart font partie du secteur agricole puisqu'il s'agit d'un milieu rural par excellence. Tandis que la deuxième et la troisième position étaient occupées successivement par la province d'Al-Hoceïma avec 250 coopératives et celle d'Ouazzane avec 247 coopératives. En revanche le nombre des coopératives était faible au niveau des milieux urbains puisqu'il ne dépassait pas par exemple 13 dans la préfecture de Madiq-El Fnideq. A côté de l'agriculture qui constituait un secteur de première importance puisque le nombre des coopératives représentait la majorité, le secteur de l'artisanat était aussi un secteur porteur qui faisait l'objet d'activité de plusieurs coopératives. A savoir que nous pouvons distinguer d'autres secteurs d'activités comme l'art et la culture, l'habitat, la pêche maritime, le tourisme, les eaux et forêts et les services. De même, il est à signaler qu'en 2014 le nombre des coopératives féminines était de 137, ce qui représentait à l'époque 13% du total des coopératives, tandis que le nombre des femmes par rapport au nombre total des adhérents ne représentait que 10%. Ainsi cela peut être expliqué principalement par l'importance capitale des secteurs de l'agriculture et de l'artisanat qui sont en principe des champs d'intervention traditionnels de l'homme. S'y ajoute une remarque importante portant sur la forte concentration des coopératives féminines dans les zones rurales puisque le niveau du développement économique se caractérise par une sorte de faiblesse, ce qui rend les coopératives un mode alternatif réel du travail et de création des revenus.

Pour ce qui concerne les associations, leur nombre selon les statistiques de 2015 était de 2411, avec une difficulté au niveau de leur classification puisqu'il existait des associations qui intervenaient dans plusieurs domaines d'activité. Ainsi par chaque domaine d'activité, la région comptait: 893 associations dans le domaine sociale, 807 associations dans le domaine du développement, 954 associations dans le domaine des activités génératrices de revenus et 2251 dans d'autres domaines d'activités.

Ainsi le domaine d'intervention de la région portait sur deux catégories des établissements de l'ESS, à savoir ; les coopératives et les associations. Toutefois la relation avec les associations se limite actuellement à celles reconnues d'utilité publique dans le cadre de partenariats avec le Ministère de tutelle, tandis que le tissu coopératif constitue toujours un domaine d'intervention de priorité.

D'après le tableau 2, les statistiques de répartition régionale réalisées par l'ODCO en 2020 montrent que la région comptait 2272 coopératives conformes à la loi 112-12 avec 28 460 adhérents, ce qui représente successivement 7.04 % du nombre des coopératives et 9.03% des adhérents qui existent sur le territoire national. Ainsi le nombre des coopératives permet à la région d'occuper la huitième position parmi les douze régions tandis que le nombre des adhérents la situe à la sixième position.

Tableau 2 : Répartition des coopératives au Maroc par région -Année 2020

Région	Nombre de coopératives	Nombre des adhérents
BENI MELLAL KHENIFRA	2 065	22 183
CASABLANCA SETTAT	3 086	39 306
DAKHLA OUED EDDAHAB	199	1 261
DARAA TAFILALET	2 427	28 789
FES –MEKNES	3 386	27 744
GUELMIM OUD NOUN	2 185	14 063
L'ORIENTAL	4 904	44 711
LAAYOUNE SAKIA AL HAMRA	2 062	11 622
MARRAKECH SAFI	3 678	34 014
RABAT SALE KENITRA	2 663	27 082
SOUSS MASSA	3 342	35 827
TANGER TETOUAN AL HOCEIMA	2 272	28 460
TOTAL	32 269	315 062

Source : l'Office du Développement de la Coopération (2020)

Pour ce qui concerne la répartition géographique des coopératives au sein de la région, les statistiques contenues dans le tableau 3 montrent une concentration du nombre des coopératives au niveau des provinces d'Al Hoceïma, Larache, Tanger-Assilah et Ouezzane avec un nombre total de 1788 ce qui représente presque 78.70% du nombre total des coopératives. Ainsi on trouve dans la première place la province d'Al Hoceïma avec un nombre représentant 33.49% suivie par la province de Larache avec 16.15%, la préfecture de Tanger-Assilah avec 15.49% et la province d'Ouezzane avec 13.56%. De même ces quatre provinces disposent de presque 73.82% du nombre total des adhérents. A savoir que c'est la province de Larache qui occupe la première place à l'échelle régionale avec 37.71%, suivie par Al Hoceïma avec 6.45%, Ouezzane avec 10.05% et Tanger-Assilah avec 8.81%.

Tableau 3 : Répartition des coopératives de la région Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma par province -Année 2020

Province	Nombre de coopératives	Nombre des adhérents
AL FAHS ANJRA	97	655
AL HOCEIMA	761	4 906
CHAOUEN	173	1 384
LARACHE	367	10 733
MADIAQ - EL FNIDEQ	45	3 927
OUAZZANE	308	2 861
TANGER ASSILAH	352	2 508
TETOUAN	169	1 486
TOTAL	2 272	28 460

Source : l'Office du Développement de la Coopération (2020)

La région se caractérise aussi par une diversité au niveau des secteurs d'activité cela comme nous pouvons le constater d'une manière très claire à travers le tableau 4. Ainsi on cite l'agriculture, l'artisanat, l'habitat, la pêche, les plantes médicinales et aromatiques, le tourisme, le transport,...etc. Toutefois c'est les coopératives du secteur agricole aussi bien que celles de l'artisanat qui représentent la majorité avec un total de 1940 ce qui représente 85.39% des coopératives réparties entre l'agriculture à hauteur de 60.39% et l'artisanat à hauteur de 25%. De même il est à signaler que la plupart des coopératives agricoles se trouve dans les provinces d'Al Hoceïma (39.50%), Larache (20.48%) et Ouezzane (16.62%), soit 76.60% du total des coopératives agricoles que compte la région. Pour l'artisanat, Tanger-Assilah et Al-Hoceïma occupent la première place avec un total de 374 coopératives, réparties

d'une manière égale entre les deux provinces ce qui représente 65.85 % des coopératives que compte la région.

Tableau 4 : Répartition des coopératives de la région Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma par secteur -Année 2020

Secteur	Nombre de coopératives	Nombre des adhérents
Agriculture (Hors Réforme Agraire)	1 372	21 101
ALPHABETISATION	39	201
ART ET CULTURE	3	19
ARTISANAT	568	3 786
COMMERCANTS / ET SERVICES	44	260
COMMERCE ELECTRONIQUE	2	10
CONSOMMATION	1	8
DENRÉES ALIMENTAIRES	17	156
EXPLOITATION DES CARRIERES	3	43
FORETS	14	125
HABITAT	38	691
IMPRIMERIE-PAPETERIE	4	20
MAIN D'ŒUVRE	2	26
PECHE	26	725
PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES	80	559
TELECOMMUNICATION	2	12
TOURISME	31	169
TRAITEMENT DE DECHETS	13	75
TRANSPORT	13	474

Source : l'Office du Développement de la Coopération (2020)

Pour ce qui concerne le nombre des coopératives féminines et celui des adhérentes, les statistiques montrent une représentativité très faible de la femme dans le tissu coopératif de la région. De même il est à signaler que la plupart des coopératives continue de faire partie du secteur de l'artisanat à hauteur de 227 coopératives et 1641 adhérentes, et du secteur agricole à hauteur de 83 coopératives et 735 adhérentes, alors que le reste, soient 47 coopératives et 335 adhérentes sont réparties sur d'autres secteur comme le tourisme et les denrées alimentaires.

3.3. Mesures d'engagement du Conseil de la région

Selon les responsables de l'ESS dans le conseil de la région, l'engagement se traduit à travers plusieurs mesures d'assistance et d'accompagnement avec une diversité remarquable et cela

en réponse aux exigences de la loi organique 111-14 en matière de développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Ainsi la diversité des partenariats et des conventions avec plusieurs acteurs dont notamment certains départements ministériels et l'Agence de Développement Social, peuvent refléter le dynamisme et le volontarisme du conseil dans ce sens. Ces conventions de partenariat portent sur plusieurs domaines comme le financement et l'accompagnement avec bien évidemment une attention particulière à l'autonomisation des femmes et la modernisation des méthodes de production. De même et puisque l'accès au commerce électronique constitue un levier porteur, la région veille à diffuser cette pratique parmi les coopératives de la région.

D'un autre côté, la politique de la Région continue d'être distinguée par son ouverture qui ne se limite pas aux frontières du Royaume. Ainsi le conseil de la région vient de donner le coup d'envoi de la deuxième tranche du programme de développement et de renforcement des structures de l'ESS en partenariat avec l'Agence Catalane de Coopération au Développement. L'objectif principal vise la création des activités génératrices de revenus pour la population de la région notamment les femmes en situation de vulnérabilité.

4. Des mesures de mise à niveau

La présence des collectivités territoriales marocaines dans la vie des citoyens était souvent considérée comme un choix incontournable, et on peut citer à titre indicatif qu'elles ont beaucoup contribué à la réussite de plusieurs stratégies nationales dans ce sens comme c'était le cas avec l'Initiative Nationale du Développement Humain qui avait un impact sur la multiplication des coopératives (Ahrouch & Mamdouh, 2018). Toutefois cette présence nécessite d'être renforcée à travers des mesures concrètes puisque la meilleure façon pour mobiliser les autres envers une cause donnée, c'est d'avoir toujours l'initiative dans ce sens.

4.1. L'ouverture sur les institutions de la recherche scientifique et de la formation professionnelle

Les institutions de la recherche scientifique et de la formation professionnelle sont devenues de plus en plus concernées par les activités liées aux conditions de vie économiques, sociales et environnementales des citoyens. Le champ scientifique portant sur l'ESS a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche scientifiques dont l'objectif c'est de contribuer à la compréhension des déterminants de la réussite. De même, les cycles de formation

universitaires, les rencontres scientifiques et les ateliers de formations constituent aussi des moyens efficaces pour sensibiliser surtout le maximum possible des jeunes étudiants. A savoir que d'après le site d'internet officiel du Centre d'Incubation et de Recherche-Action en ESS (CIRA-ESS) qui est basé et initié par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales (FSJES) Aïn Chock-Casablanca, en tant que espace d'intelligence collective par la recherche-action et l'entrepreneuriat à fort impact sociétal, l'espace universitaire confirme davantage son utilité dans la vie quotidienne de la société marocaine. Ainsi une collectivité territoriale doit prouver son engagement à travers l'ouverture sur les différents centres de recherches scientifiques notamment les pôles universitaires régionaux, pour bénéficier de l'apport des dernières recherches et cela dans le cadre des rencontres scientifiques faisant réunir les spécialistes et les acteurs locaux, et donnant lieu à des recommandations de fortes valeurs ajoutées. De même le rôle des régions sera décisif dans le financement et la gestion des nouvelles cités des métiers et des compétences. A rappeler que ces dernières font l'objet d'une attention particulière de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

4.2. Développer les relations de coopération et de collaboration avec les différentes parties prenantes

La cause économique-sociale est une cause humaine avant tout, son objectif comme cela a été développé ci-dessus c'est de servir le bien-être des citoyens, et par voie de conséquence la participation de chaque acteur renforce et amplifie davantage les répercussions positives sur la population. Les pays qui se sont développés à travers le monde que ce soit en Europe, aux Etats-Unis ou ailleurs se sont distingués à côté du progrès économique par un engagement social et responsable de la part de leurs acteurs en faveur de la solidarité. Un acteur lorsqu'il s'engage socialement, cela constitue un investissement dans la société, ce qui signifie que son investissement humain donnera lieu à la sauvegarde de la dignité de plusieurs êtres humains défavorisés (Bellahi & Bazi, 2013). Stimuler chez les différents acteurs l'esprit de la solidarité et de l'entraide, et par conséquent les rendre convaincus de l'importance capitale de leurs rôles dans le développement à l'échelle locale de leur société doit être fondé sur cette réalité. En fait la stimulation doit être fondée toujours sur le principe de la responsabilité vis-à-vis des différentes générations passées, actuelles et futures en ce qui concerne la création et la répartition équitable des richesses.

4.3. Renforcer les sentiments d'appartenance à la collectivité et au territoire

En principe les sentiments d'appartenance à l'une des collectivités territoriales marocaines favorisent et stimulent de plus en plus les réactions positives à l'égard du territoire et de sa population puisque ces deux éléments constituent une source de fierté qui se traduit par des gestes de reconnaissance chez les différents citoyens de la collectivité. Cet aspect est en fait une devise qui a caractérisé le Royaume du Maroc à travers l'histoire de Tanger à Lagouira, d'où la nécessité de valoriser le territoire comme étant un enjeu du développement (Saidi & Fagnoni, 2018) et une source de création de la valeur (Ait Lemqeddem & Chouay, 2018), et dans ce sens nous pouvons rappeler que chaque région au Maroc se distingue par sa propre antiquité historique qui renforce davantage sa position chez ses habitants.

4.4. La mise en réseau des différentes parties prenantes

Beaucoup d'acteurs notamment les acteurs économiques se sont vus développer leurs avantages concurrentiels grâce la coopération inter-organisationnelle (Affaghrou & Ahrouch, 2018). Ainsi pourquoi pas profiter de ce genre de management pour servir la cause économique-sociale. Autrement dit, la mise en réseau peut permettre l'exploitation dans le bon sens des effets de synergie positifs et créer de fortes relations de coordination susceptibles de se traduire en des actions bien ciblées et en harmonie touchant le maximum possible des citoyens. Ainsi au lieu d'avoir des actions individuelles qui ne font pas bénéficier tout le monde, l'objectif est d'assurer un certain degré d'équilibre tout en privilégiant les éléments les plus prioritaires.

4.5. Orienter et Accompagner les porteurs de projets locaux

Parmi les problèmes les plus difficiles qu'affrontent aujourd'hui la majorité des collectivités territoriales marocaines c'est l'incapacité de transformer les multiples avantages de l'aubaine démographique dont dispose chacune en une opportunité réelle de croissance et de développement économique et social. Le taux de chômage est souvent élevé et pèse généralement d'une manière lourde sur la vie quotidienne des citoyens. Ce phénomène s'explique principalement par la faiblesse d'une véritable culture économique chez beaucoup d'entre eux y compris les diplômés, et aussi par la faiblesse des ressources financières nécessaires même pour les petits projets. Ces deux problèmes peuvent être atténués par

l'orientation et l'accompagnement continus. Pour ce qui concerne la culture économique il s'agit bien évidemment d'un véritable défi pour changer la culture traditionnelle par une autre culture moderne qui s'inscrit dans la tendance mondiale et favorise l'esprit d'initiative et d'innovation, ce qui revient à déclencher un processus continu dans le temps pour former ces citoyens et les pousser à réfléchir leurs propres projets. Parallèlement il faut mettre le doigt sur la dimension financière qui reste en général un point critique à travers pourquoi pas une stratégie d'incubation (Opula, 2007), et cela à côté de penser à faciliter l'accès aux marchés surtout locaux et aussi l'encouragement des produits du terroir (Ouboutaib & Mekkaoui, 2018).

4.6. Renforcement des infrastructures de base

Le développement économique-social d'un pays ou d'une région était toujours influencé par les caractéristiques de l'infrastructure de base disponible. Celle-ci est d'une importance capitale notamment celle liée au transport routier puisqu'elle est censée faciliter la fluidité des échanges des biens et services et bien évidemment les déplacements des personnes. Ainsi selon Raounak & Rhachim(2006), « *L'infrastructure routière est d'une importance primordiale dans la chaîne des transports que ce soit en milieu urbain ou rural, elle joue de toute évidence un rôle moteur dans l'activité économique et sociale du pays et contribue fortement à son développement.* »(p.1). Selon le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, 45 000 Km de pistes et 260 ouvrages d'art ont été identifiés et inventoriés, impliquant plus de 3.5 millions d'habitants et cela en concertation avec les collectivités territoriales dans le cadre du programme relatif aux routes et aux pistes rurales qui vise d'accroître le taux d'accessibilité aux zones reculées et montagneuses et aussi la préservation du patrimoine routier et la réhabilitation des routes provinciales classées en mauvais état. A rappeler que selon le site d'internet officiel du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, ce programme faisait partie du programme intégré visant la réduction des disparités territoriales et sociales, dans les secteurs de routes, électricité, eau, éducation et santé qui a vu le jour suite au discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 30 Juillet 2015.

De même l'infrastructure de nature commerciale revêt une importance particulière et on peut citer dans ce sens un projet de grande envergure qui est celui du marché solidaire situé à Casablanca et qui constitue un espace permanent d'exposition des produits de terroir. Sauf

que ce marché est l'unique au Maroc et par voie de conséquence son importance peut être atténuée à chaque fois qu'on s'éloigne de la ville de Casablanca. Ainsi selon le site d'internet officiel de l'ODCO, le fait de penser à doter chacune des régions du Royaume par un marché similaire notamment pour réduire les frais de transport et de séjour est un choix incontournable.

L'infrastructure de télécommunication quant à elle ne cesse de confirmer ses apports pour toutes les initiatives de désenclavement économique-sociales. Et on peut dire que les conditions exceptionnelles que nous vivons il y a plus d'une année à cause de la pandémie coronavirus constituent des preuves éclatantes. Ainsi les infrastructures de télécommunications sont devenues un choix incontournable pour réussir toute politique de développement économique, sociale et environnementale.

Conclusion

Certes les différentes composantes de l'Etat marocain de nos jours mobilisent toutes leurs forces pour entamer une nouvelle phase décisive dont l'objectif porte sur la réussite du nouveau modèle de développement, puisque celui actuel est en voie d'épuisement voire même épuisé vu le nombre excessif de problèmes qui font souffrir une grande partie de la population que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, dont notamment les inégalités spatiales des investissements, la vulnérabilité des différents systèmes de l'enseignement, le chômage et la pauvreté. Le volet relatif à l'économie sociale constitue l'une des valeurs ajoutées de première importance de ce nouveau modèle et cela dans le cadre d'une vision en interaction avec les autres volets.

Lors de ce travail de recherche nous avons focalisé l'attention sur la compréhension de l'importance de l'ESS et de son état actuel que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma. De même nous avons essayé de proposer et de développer certaines idées d'amélioration dont notamment l'ouverture sur les centres de recherches scientifiques, l'encouragement, la formation et aussi le renforcement des infrastructures de base et d'appui. Ainsi ce travail de recherche ouvre la porte à d'autres réflexions scientifiques qualitatives et quantitatives portant sur la redynamisation de ce secteur à l'échelle nationale et aussi à l'échelle régionale d'une manière qui répond convenablement aux exigences du contexte actuel qui ne cesse d'être impacté par les répercussions négatives

de la pandémie sanitaire du Covid-19, notamment en ce qui concerne l'augmentation continue des taux de chômage.

Références bibliographiques :

▪ Articles :

Affaghrou, W., & Ahrouch, S. (2018), «La pratique de la coopération: une véritable dynamique de développement économique et social des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire: Cas de l'UCFA», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit, Vol. 2, N° 4.

Ahrouch, S., & Mamdouh, N. (2018), «La contribution de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain à la performance des coopératives: cas d'une coopérative féminine au Maroc», Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N°6.

Ait Lemqeddem, H. & Chouay, D. (2018), «Le territoire comme marque: vers une nouvelle gouvernance», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit, Vol. 2, N° 4.

Allemand, S., & Boutillier, S. (2010), «L'économie sociale et solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale », Marché et organisations, (1), 9-14.

Bellihi, H., & Bazi, M. (2013), «Entrepreneuriat social: une nouvelle vision», Revue de Gestion et d'Économie, Vol. 1, N°1, pp. 1-10.

Boughzala, Y., Defalvard, H., & Bousnina, Z. (2016), «La difficile émergence de l'entrepreneuriat social dans le processus démocratique de la Tunisie: une solution du côté des territoires?», Revue Interventions économiques », Papers in Political Economy, N°54.

Crétiéneau, A. M. (2010), « Economie sociale et solidaire et développement durable: pensée et actions en conjonction », Marché et organisations, N°1, pp.31-71.

Debbagh, B. & Yousfi, FZ. (2019), « L'innovation sociale au service du tourisme durable, quels déterminants dans la région Fès-Meknès? », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2: numéro 2 » p : 179- 201

Debbagh, B. & Lahlimi, F. (2021), «Gouvernance éthique et responsable : cas de l'entreprise sociale», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 1» pp : 577-597.

El Halaissi M. & Boumkhaled, M. (2018), « L'entrepreneuriat social : Vers une définition», Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, Vol. 2, N°3.

El Harrak, N. & Smouni, R. (2019), « Economie Sociale et Solidaire : un levier de promotion d'emploi

pour une Croissance Inclusive au Maroc – Cas des coopératives marocaines- », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 4 : Juillet 2019 / Volume 2 : numéro 3 » p : 480 – 495

Laville, J.-L. (2001), « Vers une économie sociale et solidaire ? », Revue internationale de l'économie sociale, N°281, pp.39–53.

Opula L (2007), « L'appui à l'entrepreneuriat et l'intermédiation locale dans le développement territorial: le cas de la zone du Canal de Lachine », Thèse de Doctorat, Université du Québec, Montréal.

Ouboutaib, F. E., & Mekkaoui, S. (2018), « L'authenticité des produits des coopératives: Une réussite à la mode ou un mode de réussite? », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit, Vol. 2, N° 4.

Raounak, A. & Rhachim (2006), « Partenariat et développement routier », Actes du 7^{ème} congrès national de la route, 9 et 10 Novembre 2006, Ouarzazate, Maroc

Saidi, A., & Fagnoni, E. (2018), « Le tourisme en tant que levier de développement territorial au Maroc: le cas du management de la destination de la médina de Tétouan inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit, Vol. 2, N°4.

▪ **Textes de lois :**

- Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété. Bulletin officiel n° 2404 bis du 27/11/1958 (27 novembre 1958)
- Dahir n° 1-57-187 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité. Bulletin Officiel n° : 2666 du 29/11/1963 - Page : 1842
- Dahir n° 1-14-09 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (B.O. n° 6240 du 18 jourmada I 1435 - 20 mars 2014)
- Dahir n° 1-14-189 du 27 moharrem 1436 (21 novembre 2014) portant promulgation de la loi n° 112-12 relatives aux coopératives
- Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Jourmada I 1437 (18 Février 2016)
- Dahir n°1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°112-14 relative aux préfectures et provinces Bulletin Officiel N° 6440 du

09 Joumada I 1437 (18 Février 2016)

- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016)

▪ **Rapports :**

- Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, Ministère délégué Auprès Du Chef du gouvernement charge des affaires générales et de la gouvernance et Région Tanger-Tétouan (2012). Rapport de l'Etude -Plan de Développement Régional de l'Economie Sociale.
- Commission Interméditerranéenne (CIM) de la Conférence de Régions Périphériques Maritimes (CRPM) (2017, Septembre). Rapport de Prospection « Économie Sociale et Solidaire dans les Régions méditerranéennes: Expériences des territoires et perspectives de coopération »
- Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) (2021). Le Nouveau Modèle De Développement du Maroc
- Conseil de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (2017). Plan de Développement Régional de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima 2017-2022
- Conseil Economique, Social et Environnemental (2015). Rapport « L'Economie Sociale et Solidaire : un levier pour une croissance inclusive »
- Maison de l'économie sociale et solidaire (2016). ATLAS de l'Economie Sociale et Solidaire de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- Statistiques officielles de l'ODCO au titre de 2020.

▪ **Sites internet :**

- <https://mtataes.gov.ma> (30/03/2021)
- <http://www.equipement.gov.ma> (23/03/2021)
- <http://www.odco.gov.ma> (30/03/2021)
- <https://www.crtta.ma>(20/03/2020)
- <https://www.cira-ess.com/> (29/03/2021)